



**Confédération Construction**  
Construction, énergie & environnement

Communiqué de presse – 7 octobre 2016

**contact de presse**

Frederik Bronckaerts - Attaché de presse

T 02 545 56 28 • M 0499 34 62 10

[frederik.bronckaerts@confederationconstruction.be](mailto:frederik.bronckaerts@confederationconstruction.be)

**La concertation sociale implique respect et confiance mutuels**

**Robert de Mûelenaere : « *Luttons de concert, Confédération et syndicats, pour le maintien de l'emploi dans le secteur !* »**

**La Confédération Construction souhaite exprimer sa consternation face à l'action syndicale menée, ce vendredi matin, devant son siège social, à Bruxelles. Notre organisation professionnelle récuse formellement les accusations de compromission avec le gouvernement et rappelle aux syndicats qu'une concertation « *digne de ce nom* » ne se déroulera que dans un climat de respect et de confiance mutuels. « *Syndicats et Confédération Construction tendent vers un même objectif. Je vous invite donc à lutter de concert pour le maintien de l'emploi !* », insiste Robert de Mûelenaere, l'administrateur délégué de la Confédération.**

Cette dernière a toujours été favorable à la concertation avec les syndicats et elle a toujours adopté une attitude constructive. A présent, elle attend la même chose des syndicats et ce, notamment dans les épineux dossiers de la faisabilité du travail et du handicap salarial, actuellement en cours de discussion. Les syndicats, pour leur part, appellent à la concertation mais mènent simultanément des actions. Une attitude assurément contreproductive ! La concertation, répétons-le, exige respect et confiance réciproques.

#### **Une réalité biaisée**

Les syndicats donnent, en outre, une image biaisée de la réalité, qui tendrait à montrer qu'employeurs et gouvernement travaillent main dans la main. A cet égard, nous pourrions citer le dossier de la concurrence déloyale dans lequel le secteur de la construction est toujours en attente d'un soutien significatif du gouvernement fédéral dans sa lutte contre la concurrence étrangère. Il demande, entre autres, une réduction du coût salarial de minimum 6 € par heure. Depuis 2012, le secteur a déjà perdu la bagatelle de 20.300 emplois. Sans le choc de compétitivité demandé, 26.000 emplois supplémentaires seront perdus d'ici 2020.

**Robert de Mûelenaere : “*Nous avons besoin de syndicats faisant preuve d'une attitude cohérente et raisonnable afin de préserver l'emploi dans la construction. Cet objectif ne peut être atteint par les seuls employeurs. Ne perdons pas de vue la vocation commune des partenaires sociaux du secteur, à savoir contribuer à un secteur de la construction solide et prospère.*”**

En cours de journée, une action syndicale similaire a été menée devant les bureaux de la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB) qui, en matière de concertation, siège au Conseil National du Travail (CNT). La Confédération Construction fait partie de la FEB.

*La Confédération Construction défend les intérêts de plus de 15.000 entreprises du secteur de la construction de toute taille (indépendants, pme, grandes entreprises), actives dans tous les segments de la construction. Elle est présente au niveau local, régional, national et européen. La Confédération est à l'initiative de grands événements tels que le Forum Construction et la Journée Chantiers Ouverts.*